

Arrêté n° 330 CM du 18 mars 2021 portant nomination de Mme Hiriata Millaud en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna)

(NOR : ARC2100138AC)

Paru in extenso au journal officiel n°24 N du 23/03/2021 à la page 5527 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 17/04/2021

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française,

ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement

de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38/APF du 26 mai 2016 modifiée, relative aux agents publics occupant des emplois

fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 1966/CM du 7 décembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Service du patrimoine

archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) ;

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du 17 mars 2021

Arrêté :

Article 1er

Madame Hiriata Millaud est nommée en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna), à compter du 17 avril 2021.

Article 2

Le Ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Hiriata Millaud et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 mars 2021.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de la culture,
de l'environnement,
Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU.